

COMMUNE DU MAZET SAINT VOY

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA
CARTE COMMUNALE**

Par arrêté municipal en date du 3 Février 2016

Le Maire du MAZET SAINT VOY a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la carte communale

A cet effet, Monsieur Yves CHAVENT, Avocat honoraire, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand comme Commissaire-Enquêteur titulaire et Monsieur François PAILLET, adjudant chef de gendarmerie en retraite, comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, du Mardi 1^{er} Mars 2016 au Vendredi 1^{er} Avril 2016 inclus. Durant cette période, le public pourra consulter les pièces du dossier déposé en Mairie, ou celui mis en ligne et consultable sur le site Internet de la Commune. Les observations sur la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête en Mairie, adressées au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mr Le commissaire enquêteur
Carte Communale
Mairie 1 Place de la Mairie
43520 LE MAZET SAINT VOY

Et adressées par mail à l'adresse suivante : mairie@mazet-st-voy.com
Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie, le mardi 1^{er} mars 2016, de 9h à 12 h, le Samedi 26 Mars 2016, de 9h à 12 h et le Vendredi 1^{er} Avril 2016, de 9h à 12h.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront reçus en Mairie. Le Conseil Municipal et le Préfet seront appelés à se prononcer sur l'approbation de la carte communale

A MAZET SAINT VOY, le 3 février 2016.

LE MAIRE